

AVOIR

CHARCUTERIE FONTANA
P.A. de Purettonne

20290 BORGIO

AVOIR n° 22|04|236

Date : 14/04/2022

Votre contact : BENITO Coralie

Objet : Participation SALON SIRHA 2023 à partir du 23 janvier 2023

Action : SALON SIRHA 2023 / Code interne : PROMOTION CLE ET MKG France / SALONS / Salon SIRHA 2023 #23PFSIR23#

Annule facture 22/03/204 du 17/03/2022 / facturation en une seule fois

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Stand partagé Espace Corse - 1 face 5397 € HT + Frais inscription 1308 €	- 6 705,00 €	- 1,00	- 6 705,00 €	- 20,00 %	- 8 046,00 €
Déduction facture solde à venir 60%	- -4 023,00 €	- 0,60	- -4 023,00 €	- 20,00 %	- -4 827,60 €

MONTANT HT	- 2 682,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	- 2 682,00 €
TVA	- 536,40 €
TOTAL TTC	- 3 218,40 €

Conditions de règlement :

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.

En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.

Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)

N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84

N°identification intra communautaire : FR 183 539 981 07